



HURIGNY

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2025

- * Nombre de conseillers en exercice : 19
- * Présents à la séance : 17
- * Date de la convocation : 25 juin 2025
- * Affichage de la convocation : 25 juin 2025

Etaient présents : DEYNOUX Dominique, VALLET Philippe, MAILLET Françoise, MARINELLO Serge, RAMBAUD Géraldine, COILLARD Daniel, BAUDET Sandra, BEAUCHAMP Florent, CAYRIER-LANDRÉ Nathalie, KLÉMENT Olivier, LEMAITRE Emmanuelle, MORNAND Pierre, PHILIBERT Pascal, RAFFIN Nadège, RATIVET Aurélie, ROZIER Nathalie, VOUILLON Daniel.

Etaient excusés : DEKYNDT Maud, MACEDO José Luis (qui a donné pouvoir à MARINELLO Serge).

Etait absent : ./.

À l'unanimité, le compte rendu de la séance du 14 mai 2025 est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Olivier KLÉMENT secrétaire de séance.

Constitution du jury d'assises 2026 :

Le tirage au sort effectué en séance a désigné : M. CASTALDI Olivier, Mme GUILLOTIN Sandrine M. KABALEC Romain, Mme LE BERRE Sylvie, M. LE GUYADER Claude et M. MASSON Samuel. Un courrier explicatif sera adressé à ces personnes.

Pérennisation de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2025 :

L'organisation actuelle du temps scolaire est pérennisée pour la prochaine rentrée scolaire 2025-2026.

Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026 :

A compter de la rentrée scolaire 2024-2025, les tarifs sont fixés à :

- 1.36 € pour la garderie du matin,
- 1.36 € pour la garderie du mercredi, de 11 h 30 à 12 h 30,
- 1.36 € pour la garderie du vendredi soir, de 15 h 30 à 16 h 30.
- 2.72 € pour la garderie des lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 18 heures,

Une majoration de 50% en cas de fréquentation occasionnelle sera appliquée.

Toute présence entre 18 heures et 18 h 30 sera facturée 0.71 € par enfant.

Dénomination de la voie communale desservant la ZAC de la Grisière :

La voie communale qui dessert la ZAC de la Grisière est dénommée « allée de la Grisière ».

Demande d'un fonds de concours auprès de MBA :

Un fonds de concours au titre de l'aide au développement local est sollicité auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) pour l'aménagement d'une garderie périscolaire.

Signature avec MBA d'une convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées dédiées aux déchets recyclables :

Suite aux travaux de voirie qui vont être réalisés route de la Grisière pour l'aménagement de la piste cyclable, les colonnes de tri vont être remplacées par des colonnes enterrées.

Une convention fixant les conditions techniques et financières d'implantation sera signée avec MBA.

Acquisition de deux parcelles

Le conseil municipal se prononce pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AC n°176p, d'une contenance de 2 m², et section AC n°172p, d'une contenance de 23 m², située au lieu-dit La Verchère, le long de l'impasse de l'Autoroute.

Informations diverses :

Suite au contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine effectué le 4 juin 2025, l'Agence régionale de santé informe que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La 4eme édition de Scènes en campagne est terminée. Le Département de Saône-et-Loire et les organisateurs remercient la commune pour son concours et son investissement à leurs côtés, tant en amont, que le jour J.

Ce sont près de 1350 spectateurs qui se sont rendus aux soirées, dont 160 à HURIGNY le 2 juin 2025. Cette édition a également permis de réaliser 4 rencontres artistiques sur les 8 dates de la tournée avec des scolaires, des enfants en centres de loisirs, des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap.